

# Le 6 mars... mais après ?

*La mobilisation pour l'avenir du MEDAD, aujourd'hui le MEEDDAT, le maintien de ses services déconcentrés aux niveaux régional, départemental et interdépartemental et ses agents avait un enjeu très fort de réussite à la fois pour montrer notre attachement et notre détermination pour sauver l'entreprise MEEDDAT mais aussi pour soutenir le ministre dans son exercice de conviction, du Président de la République, du Premier ministre et du ministre du budget, que la mise en œuvre des politiques stratégiques d'aménagement et de développement durables des territoires nécessitaient une organisation et une présence territoriale au plus près des élus, des citoyens et des professionnels.*

Les semaines qui précédèrent ont été très longues tant pour l'exercice qui a amené à élaborer et rédiger notre argumentaire et notre stratégie d'action avec la FEETS-FO mais aussi parce qu'il y a eu beaucoup de tentatives de déstabilisation externes aux organisations syndicales.

Le cabinet du ministre a reçu les organisations syndicales à plusieurs reprises pour tenter de désamorcer le mouvement mais les réponses qu'il a apportées lors de chaque audience, qui ont fait l'objet des courriers des 21 et 22 février et des fils Info rassurants, n'étaient pas

convaincantes puisque les engagements du ministre d'Etat restent encore soumis à la décision de la révision générale des politiques publiques.

L'ITPE des territoires urbains et ruraux l'a bien compris, le cabinet du ministre tentait de calmer le jeu car les échéances des élections municipales étaient proches. Preuve que la date de la mobilisation avait été bien choisie !

Cette manifestation a été incontestablement réussie malgré le manque de relais par la presse probablement trop accaparée par l'ac-

tualité politique du moment et la grève des retraités qui voient, eux aussi, leur pouvoir d'achat baisser d'année en année.

Dès le 10 mars, le Cartel national FO s'est réunie pour fixer la poursuite de l'action. Le maintien du rapport de force est essentiel car les avancées significatives obtenues restent toujours suspendues à la RGPP.

Ce couperet, qui devrait intervenir en mai/juin 2008, a été confirmé le 6 mars dès la sortie de la délégation intersyndicale de l'audience avec les représentants du Premier ministre.

## Une stratégie ministérielle d'une impérative nécessité :

Le courrier du Premier ministre aux préfets, du 19 mars et dont vous avez eu la primeur avant l'administration, annonce les arbitrages rendus, confirmant :

- l'aménagement du territoire comme une compétence du MEEDDAT ;
- l'organisation territoriale de l'Etat autour de services déconcentrés régionaux et départementaux ;
- le maintien du « Logement » comme domaine de compétence du ministère en charge de l'aménagement du territoire
- l'abandon du PATE (projet d'administration territoriale de l'Etat) élaboré par le ministère de l'Intérieur en catimini des ministères et des ministres concernés ;
- le maintien du permis de conduire dans la sphère publique ;
- l'abandon momentanée du regroupement de l'ensemble des moyens et des person-

nels dans le même BOP sous la responsabilité du Préfet de région ;

Ce courrier précise néanmoins qu'il est créé auprès du Premier ministre, signification forte d'une reprise en mains d'une action très mal gérée par le ministère de l'Intérieur, d'une mission interministérielle de la RGPP qui doit en particulier, très rapidement, préciser le contour des missions et de l'organisation des services déconcentrés en région.

Ces engagements ont fait l'objet d'une confirmation lors du comité de modernisation des politiques publiques du 4 avril 2008 mais la réduction des effectifs reste une priorité du Régent Général Pro Privé notamment en concentrant à outrance les activités supports des administrations au niveau régional et en confiant la gestion des ressources humaines et financières aux préfets de région en renforçant les SGAR. C'est l'ouverture de la régionalisation de la gestion, de la réduction des

effectifs et de la fin de la construction de carrières et de parcours professionnels riches et diversifiés.

Le SNITPECT-FO et la FEETS-FO ne cessent de réclamer le document de cadrage fixant le périmètre, la stratégie et l'organisation ministérielle qui est la seule réplique fondée, indiscutable et intangible au projet dévastateur porté par le ministère de l'Intérieur et du Budget.

Malheureusement, cette stratégie ministérielle ne vient pas. L'actualité du moment concerne l'organisation des directions d'administration centrale afin que le MEEDDAT soit prêt pour la présidence française de l'Union Européenne (PFUE) lors de laquelle la France affichera deux priorités pour le développement durable : l'énergie et l'environnement.

L'action se poursuit donc avec :

- un courrier individuel des agents au Président de la République, l'interpellant

sur sa propre contradiction entre un ministère outil unique au monde de développement durable et l'objectif de réduction drastique des effectifs pour rentrer dans les critères de Maastricht en 2012 ;

- un courrier à remettre aux élus (maires, conseillers généraux, PCG) leur expliquant la problématique, notamment la volonté du ministère de l'Intérieur de supprimer les services déconcentrés au plus proche des élus, des citoyens et des professionnels ;

- une sensibilisation de la presse nationale et locale sur l'avenir sombre du service public de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

## La GPECC : une organisation matricielle dans la brume !

Dans le cadre du groupe de travail sur l'organisation de l'administration centrale, réuni en configuration de CTPM dans l'attente de sa constitution définitive, le SNITPECT-FO et la FEETS-FO sont intervenus dans les déclarations préalables et en séance pour dénoncer à l'issue des travaux de préfiguration, l'absence de ce document définissant la stratégie ministérielle qui aurait dû présider à la réorganisation des directions d'administrations centrales.

L'ensemble des rapports montre bien que l'administration sort d'une organisation en silos étanches qu'étaient les directions de programmes pour glisser vers une organisation matricielle où les domaines d'intervention sont croisés entre les diverses directions. La seule justification de l'organisation, qui nous est donnée, est la nécessité de créer une synergie entre les directions générales et les directions et de faciliter la communication. En soi, cette recherche de transversalité est intéressante (nous avons souvent condamné la « filiératisation » inhérente aux directions de programme). Mais plus que de transversalité, ce qu'on met ici en place est un morcellement des décisions sans arbitre final.

Cette organisation vaut pour tous les domaines y compris la GPECC. Ainsi, alors que depuis la réorganisation de 2005, notre revendication portait sur un SGPA qui vient d'être enfin créé, son organisation interne, ou plutôt sa désorganisation, segmente les fonctions. Ainsi la GPECC, se retrouve-t-elle dans un service du personnel et des compétences mais aussi au sein de la direction de la prospective et de l'évolution des services (DPES). Les écoles sont sous la tutelle de la DPES pour l'ENTPE, les ENTE et l'ENPC, les autres écoles restant sous la tutelle de leur direction sectorielle. Quant aux plateformes RH (regroupement des CIFP et des GUEPARH), leur pilotage n'est pas précisé.

Le rapport de préfiguration de la direction générale des ressources humaines et des moyens (DGRHM), qui n'aura pas existé car elle a été intégrée au SG au cours des réflexions, laisse à penser que les chargés de missions des corps n'existent plus. Cette analyse est confortée par une organisation de la gestion par macro-grades et par le repositionnement des chargés de mission concernés.

C'est donc un nouveau rapport de force qu'il va falloir établir pour exiger le maintien des chargés de mission des corps et l'exercice du pilotage de la GPECC. Le choix que fait l'administration est celui d'une gestion par macro grades (A/A+ - B/B+ - C) et par métiers au regard du RIME (répertoire interministériel des métiers de l'Etat). La gestion va être orientée vers une meilleure adéquation avec les besoins de l'employeur. Certes, cette orientation peut être un début d'une amélioration de la GPECC toutefois pour les ingénieurs des TPE, les chargés de mission du corps et le bureau de gestion de l'encadrement et des personnels techniques (TEC1) ont depuis plusieurs années mis en place cette gestion des besoins de l'employeur et la construction de la compétence individuelle au service de la compétence collective. Tout ce travail a, notamment, été construit au fur et à mesure des CAP du corps pour lesquelles nous revendiquons le maintien à trois pour la mobilité car ce dispositif permet une bonne adéquation entre les besoins des services pour pourvoir les postes disponibles, les aspirations professionnelles et les contraintes personnelles des agents.

## La création des DREELDDAT (ex DREDDAD) et des DDEA

Ces CAP vont être plus que nécessaire pour permettre aux agents dans le cadre de ces réorganisations, en particulier les fusions aux niveaux régional et départemental des services déconcentrés. Ces CAP permettront aux élus à la CAP de s'assurer que les organigrammes des nouvelles structures permettent à chaque I(D/C)TPE de retrouver un poste en adéquation avec son niveau de fonction.

Ainsi, lors des travaux de préfiguration des DREELDDAT et des DDEA, chaque section départementale et unité fonctionnelle du SNITPECT-FO devra au sein des groupes de

travail de réflexion sur l'organisation des nouvelles structures et dans les CTP locaux réclamer et s'assurer qu'à tous les niveaux de fonction, les organigrammes comportent des postes pour les I(D/C)TPE. C'est dans ce premier exercice que la modification statutaire de notre syndicat va trouver tout son sens. Cette nouvelle structuration des services déconcentrés est fondamentale pour la construction de carrières riches et diversifiées au sein de ces nouveaux employeurs. De même, il conviendra à chacun d'être vigilant pour qu'il soit conservé des postes aux niveaux des territoires urbains et ruraux qui permettent d'avoir une proximité du service

public au plus près des élus, des citoyens et des professionnels. Il n'y pas d'organigramme type, l'échelle et les enjeux des territoires conduiront à des organisations diverses et adaptées. Les modalités d'organisation des travaux de préfigurations sont précisées dans la circulaire du 11 mars 2008, disponible en ligne sur le site du SNITPECT-FO ([www.snitpect.fr](http://www.snitpect.fr)).

Toutes les revendications du SNITPECT-FO dans le cadre de ces fusions de services ont fait l'objet du flash n°255 « Fusion : danger » de juillet 2007, toujours d'actualité et dont une relecture en cette période est opportune.

## Les élections pour la constitution du CTPM du MEEDDAT

La création du MEDAD, devenu le MEEDDAT le 19 mars 2008, impose la mise en place d'un nouveau CTP ministériel. Malgré le dépôt de plainte de la FEETS-FO auprès du TGI de Paris, qui a reconnu qu'il existait un problème de fond sur le refus du ministre de créer le CTPM avec les organisations représentatives aux CAP, l'administration a pris la décision de procéder à des élections « sur

sigles ». Ainsi, face à cette décision unilatérale, la FEETS-FO a réclamé que les élections se tiennent avec un premier scrutin le 26 juin 2008 et, dans le cas où le taux de participation serait inférieur à 50 %, et un second scrutin aurait lieu le 4 septembre 2008.

Ce CTPM est nécessaire pour traiter de l'ensemble des sujets concernant l'organisation

ministérielle, la formation, la GPEECC, l'évolution statutaire et l'évolution de l'ISS, en particulier.

La permanence, dès que les dates seront connues, préparera les éléments d'argumentaire sous forme de flashes et de tracts permettant aux sections de faire campagne pour réussir et remporter le maximum de sièges lors de ces élections.

## Après le 6 mars, les revendications catégorielles continuent

Le mois de mars est celui des rencontres avec l'Administration pour porter les revendications catégorielles de l'année. Celles-ci ont déjà été exprimées par les motions votées par le congrès des 13 et 14 décembre 2007 et transmises à l'administration dès le 18 décembre 2007, lors de la CAP du TA ICTPE. Voici les revendications essentielles :

- obtenir un statut à trois grades, permettant la reconnaissance du corps des ITPE à occuper des fonctions de troisième niveau et facilitant l'accueil des ITPE dans la FPT et inversement et la mobilité bidirectionnelle dans tous les services et le RST ;

- ouvrir le chantier de l'ISS, en particulier, l'augmentation de la valeur du point d'ISS, la suppression des coefficients de service, devenus obsolètes, l'augmentation des coefficients de grade, etc. ;
- améliorer la gestion, notamment obtenir une charte de gestion rénovée avec les avancées obtenues en CAP et une note d'orientation sur le positionnement du corps des ingénieurs des TPE ;
- obtenir la mise en œuvre de la stratégie du RST déclinée dans la note d'orientation du 17 février 2007.

L'année 2008 marquera un tournant dans l'histoire des ingénieurs de l'aménagement, à l'instar de la réorganisation de l'année 1966 qui a vu la fusion du ministère des travaux publics et des transports avec celui de la construction. Le SNITPECT-FO placera son action dans la défense collective et individuelle des ITPE pour préserver les métiers techniques et d'ingénierie de ce nouveau grand ministère tout en restant contributeur de propositions et d'accompagnement dans la mise en œuvre des réformes.